

Le rapport financement/autonomie

« Plus l'organisation est subventionnée et financée par les pouvoirs publics, moins elle est indépendante et autonome dans son projet. C'est le revers de la médaille : accepter des subventions entraîne souvent l'obligation d'accepter des conditions, voire de faire des compromis. Ce qui provoque une certaine perte de liberté dans les prises de décisions, mais aussi une fragilisation du projet initialement pensé. »

Pour nos intervenants québécois, le pouvoir doit pourtant bien rester partagé. Les groupes d'actions communautaires autonomes doivent être capables de faire reconnaître leur légitimité démocratique de prise de décisions dans leur projet.

Préconisations

a) Conforter la légitimité des habitants dans les centres sociaux.

« Les centres sociaux et les habitants des territoires doivent faire reconnaître, sinon affirmer leur légitimité à décider. Ils doivent malgré les financements des pouvoirs publics faire en sorte de garder un maximum de leur autonomie et de leur pouvoir de décision. »

« On doit considérer le centre social comme clairement légitime dans son pouvoir de prise de décision »

La force des centres sociaux est d'être proche des habitants, mais d'être aussi les représentants de ceux qui habitent le quartier, la ville, la cité, ce qui leur confère une expertise de vécu que n'ont pas des personnes plus éloignées. Par leurs actions concrètes et leur rôle de création de lien social sur le territoire, ils sont pertinents dans l'écoute des habitants, dans l'animation de débats publics. Cette expertise, cette proximité leur permettent d'être source de propositions et d'actions en adéquation avec les réalités sociales des territoires.



Les centres sociaux ne doivent alors pas hésiter à mener des démarches de communication pour démontrer, faire reconnaître et légitimer leurs rôles auprès des collectivités.

Le rapport financement/autonomie

b) Être source de proposition

« S'organiser avant de se faire organiser ».

Par leur proximité du terrain, les collectifs d'associations ont une réactivité plus importante que les collectivités. Cette réactivité doit être optimisée et utilisée pour une organisation plus rapide.

À chaque structure donc, de profiter de cette proximité de terrain pour être réactif et source de proposition auprès des habitants. Ainsi, en proposant et en donnant à lire le caractère démocratique des propositions, les centres sociaux gardent un réel pouvoir de décision, ils s'organisent avant de se faire organiser.

c) Fonctionner en légitimité plurielle

« La légitimité doit pouvoir être plurielle. » À un niveau Micro, c'est la société civile par la créativité locale, multiforme et singulière de ses citoyens qui est légitime. Ces idées et pratiques doivent progressivement s'étendre et être remarquées. Les pouvoirs politiques et élus légitimes, à un niveau Macro, ont alors le pouvoir de généraliser ces idées à l'ensemble de la société.

**« Les pouvoirs doivent être doubles et permettre par leurs rencontres,
une construction d'ensemble »**

Nous devons donc finalement tous, habitants, centres sociaux et institutions, travailler ensemble et pour le plus grand nombre.